Vikta SignID: 80323064-cc9b-41c6-ae07-1d21a5c9f538

ASOLTECH MMI
Société par Actions Simplifiée – unipersonnelle en redressement judiciaire
au capital de 300.000 €
Siège Social : 7 Impasse de la Zone Industrielle à Chauffailles (71170)
503 291 098 RCS MACON

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 20 AOUT 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le vingt août à dix heures,

La société ASOLTECH GROUP représentée par Monsieur Frédéric GRATALOUP, située 7 impasse de Zone Industrielle à Chauffailles (71170), associée unique de la société ASOLTECH MMI, société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros, dont le siège social est situé 7 Impasse de la Zone Industrielle à Chauffailles (71170).

A pris la décision relative à l'ordre du jour suivant :

- Modification exceptionnelle de la date de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de modifier exceptionnellement la date de clôture de l'exercice social en cours pour la fixer au 31 août 2025, et donc de raccourcir de quatre (4) mois l'exercice en cours. L'exercice en cours aura alors une durée de 8 mois et clôturera le 31 août 2025. L'exercice suivant clôturera au 31 décembre 2026 et aura une durée exceptionnelle de 16 mois.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, en conséquence de la décision qui précède, décide de modifier l'article 34 des statuts, comme suit :

« ARTICLE 34 EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre.

Par décisions du 20 août 2025, l'associée unique a décidé de modifier, à titre exceptionnel et temporaire, la date de clôture de l'exercice social commencé le 1er janvier 2025 et qui aura donc une clôture exceptionnelle au 31 août 2025.»

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

Pour la société ASOLTECH GROUP
Monsieur Frédéric GRATALOUP

Vu Frédéric Grataloup

Paraphes